

COURSE D'ORIENTATION

RÉGLEMENTATION



Responsables d'épreuve :

| Comité départemental | Evelyne | CAMARROQUE | 06 82 31 21 62 | lauvco@orange.fr |
|-------------------------|---------|------------|----------------|------------------|
| de Course d'orientation | | | | - |

Article 1 – Modalités de l'épreuve

Rappel des catégories :

- 8-14 ans Mixte
- +15 ans Mixte

Composition d'équipe :

Epreuve individuel

L'âge pris en compte est celui à la date de l'épreuve.

Le pratiquant devra obligatoirement représenter une commune de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Les pratiquants doivent être résidents, professionnels ou adhérents d'une association de la commune représentée.

Les pratiquants doivent être en mesure de justifier leur âge (pièce d'identité) et leur appartenance (justificatifs divers de domicile) à la commune sur le site de l'épreuve.

Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur santé afin de participer à l'épreuve.

COURSE D'ORIENTATION



Les participants <u>doivent obligatoirement</u> participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sera fourni par l'organisation.

Les participants devront se présenter 45 minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 - Annulation

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'épreuve en cas d'inscriptions insuffisantes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le participant.

Article 3 – Inscription

L'engagement des pratiquants est composé de la fiche d'inscription définitive dûment renseignée

- Chaque pratiquant doit être inscrit avant le 30 avril 2024 à minuit.

Ages minimum 8 ans

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

Article 4 - Organisation des épreuves :

La durée totale de l'épreuve : 2h00

Accueil Ecole de Mazayes, départ de l'épreuve à 16h15. L'organisation fournit une carte et prête une puce électronique permettant le chronométrage. Chaque participant doit repasser obligatoirement à l'arrivée, même en cas d'abandon.

Article 5 – Règles du jeu :

Généralité :

 Les participants devront faire preuve de Fair-Play envers les autres concurrents et les membres de l'organisation et s'engagent à respecter le matériel mis à disposition pour l'épreuve.

Les règles du jeu sont les suivantes :



COURSE D'ORIENTATION

Course au score : trouver un maximum de balises dans un temps imparti. L'ordre des balises n'est pas imposé. Classement en fonction du nombre de balises trouvées et du temps. Pénalités si dépassement du temps imparti.

Article 6 - Récompenses

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie d'épreuve.

Des récompenses complémentaires pourront-être attribuées selon d'autres critères particuliers. (fair-play, bonne humeur)

Article 7 – Litige:

Tout litige non prévu par le présent règlement sera arbitré par les organisateurs, seuls compétents. Les décisions sont sans appel.

Article 8 – Responsabilités :

Chaque participant est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.

Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).